

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

---

INTERDICTION VENTE COLLIERS ÉTRANGLEURS ET ÉLECTRIQUES POUR ANIMAUX  
DE COMPAGNIE - (N° 577)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par  
Mme Vignon, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« interdits »

le mot :

« interdites ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.